

Compte rendu succinct



Carrefour Proximité France

*Comité Central d'Entreprise
Réunion exceptionnelle, 14 septembre 2017*

Compte rendu succinct

Rappel de l'ordre du jour :

- 1- Approbation des projets de procès-verbaux des réunions des 31 mai 2017, 13 juin 2017 et 21 juin 2017.
- 2- Constitution de la commission de suivi du plan de départ volontaire mis en œuvre sur la société ERTECO France en avril 2016 sur le périmètre des entrepôts.
- 3- Information et consultation sur le principe général du projet de reprise de rayons boucherie en concession dans certains magasins.
- 4- Présentation de l'Accord Groupe sur la Participation du Groupe Carrefour France signé le 30 juin 2017.
- 5- Présentation du test déployé sur la région Est « Service livraison Express » et « Proxi Drive ».
- 6- Présentation de l'Accord Groupe sur le « Droit à la déconnexion » signé le 7 juillet 2017.
- 7- Point intermédiaire sur l'expertise menée par le cabinet EMA dans le cadre de l'accompagnement du Comité Central d'Entreprise sur la consultation sur les Orientations Stratégiques, et sur la consultation sur la situation économique et financière de la société Carrefour Proximité France.
- 8- Présentation de l'Accord Groupe sur la « Valorisation des parcours professionnels des élus et des titulaires d'un mandat syndical » signé le 7 juillet 2017.
- 9- Point d'actualisation sur le projet d'acquisition des parts sociales de la société Bladis suite à la consultation réalisée le 13 juin 2017.

- *Début de séance : 09H30*

Point 1 :

PV du 31 mai 2017 approuvé à l'unanimité.
PV du 13 juin 2017 approuvé à l'unanimité.
PV du 21 juin 2017-12 pour et 1 abstention.

Point 2 :

Compte rendu succinct

Rôle de la commission :

- Veiller à ce que les différents dispositifs constitutifs du Plan de départ volontaire soient mis en œuvre jusqu'à ce que leur objet soit complètement réalisé et que, notamment, l'Espace Mobilité Compétence remplisse ses obligations en matière d'aide au repositionnement.
- Prendre connaissance des comptes rendus d'activité de l'EMC.
- Suivre l'évolution des salariés concernés à l'aide de tableaux de bord présentés au cours de ces réunions.
- Prendre connaissance et donner un avis sur toute réclamation formulée par un salarié.

Date prévisionnelle de la prochaine et dernière réunion le 16/11/2017, motif : terme du dernier CRF.

Membres du Comité Central d'Entreprise : 2 par OSR au niveau national, désignés par ce dernier.

Composition :

(FO) Eric Kolaczek et Gautier Fontaine
(CGT) Isabelle Perrin et Frédéric Roux,
(CFTC) Mohand Latrous et Hakim Benkhaled,
(CFDT) C. Josserand et Patricia Benôit,
(CFE/CGC) Laurence Stuber et Frédéric Mondou.

Point 3 :

Les sociétés DESPINASSE et TRADIVIANDE ont dénoncé certains de leurs contrats de concession. Les reprises effectives des salariés ont été mises en œuvre progressivement sur cette même période et ont été réalisées en application des dispositions des **articles L.1224-1 et 2 du CT**.
À date 45 reprises sont effectives.

Par exception, les cadres « responsables de rayon boucherie » sont rattachés hiérarchiquement au Chef de secteur.

Le comité Central d'Entreprise sera informé périodiquement des reprises ou non reprises de concessions.

Consultation :

9 Favorables (FO) (CFE/CGC) - 1 Abstention (CFTC) et 3 refus de consultation, non motivés (CGT).

Point 4 :

La formule de calcul de la RSP 2016 = 6% du ROC
Réserve spéciale de participation s'élève à hauteur de 80 Millions d'Euros.
3% pour chaque salarié.
Légale 25% - Dérogatoire 75%.
Cela représente un montant moyen brut de 610 Euros, pour 131 886 salariés concernés.
60% perçus immédiatement, et 40% ont été placés.
70% de réponse par l'internet en 2017.
Le fond le plus utilisé étant Carrefour équilibre solidaire.
Le fond ayant le plus progressé depuis la crise des Sub primes étant Carrefour long terme.
Un nouvel avenant de l'accord le 30 juin 2017 pour 1 an, 6,20% du ROC.

Compte rendu succinct

Accord signé par FGTA-FO et SNEC-CFE-CGC.

Point 5 :

Un écosystème en pleine ébullition.

Augmenter le panier omni canal

Le drive proximité = la commande en ligne, la préparation en entrepôt et retrait en magasin.

15 000 références sont concernées.

Ce projet est testé sur le modèle intégré dans les enseignes Contact Marché et Contact.

Investissement par magasin entre 15/20 000 Euros.

Le CA est redistribué au magasin moins les coûts de livraison.

Les trois magasins en test : Tour du pin, Decines, Charpieu, Villeurbanne, Voillo.

Fin de test : Février 2018.

La livraison express :

PROCESS : Site WEB-Magasin-livreur (prestataire STUART)

Livraison sous une heure.

Test sur le City intégré de Lyon Gouy.

Fin de test : Février 2018.

FO demande les observations et les préconisations effectuées par les membres du CHSCT de cet établissement concernant ce projet.

La Direction répondra à notre demande lors des prochains CCE.

Point 6 :

Points développés

Le groupe CARREFOUR et ses interlocuteurs sociaux ont signé cet accord le 7 juillet 2017. Un droit qui requiert l'implication de tous les acteurs.

Le salarié qui n'aurait pas répondu à un appel téléphonique ou un courriel ou encore un SMS durant ses périodes de repos ne peut pas être sanctionné.

Ne pas envoyer de courriel/SMS ou ne pas contacter le salarié par téléphone en dehors des horaires habituels de travail.

Le respect du droit à la déconnexion sera évoqué lors de l'entretien professionnel annuel.

Formation sur l'utilisation des outils numérique.

Communication régulière des bonnes pratiques.

Prise en considération des évolutions technologiques et analyser leurs effets sur les équilibres de vie des salariés.

Point 8 :

La valorisation des parcours professionnels des élus et des titulaires d'un mandat syndical (Accord signé le 7 juillet 2017).

Le temps passé à l'exercice de sa fonction ne doit pas influencer l'employeur dans son domaine.

Compte rendu succinct

L'accord s'articule autour du principe suivant : détecter-évaluer-valider-reconnaître.
Les personnes concernées : titulaires d'un ou plusieurs mandats électifs ou désignatifs.
Entretien individuel en début de mandat, en cours de mandat et en fin de mandats.
Chaque année, un suivi des éléments de rémunération du salarié concerné permet de s'assurer de l'absence de toute situation anormale.
Prise de conscience de l'encadrement sur l'étendue et l'importance des missions des IRP.
Le suivi de la mise en œuvre de l'application de l'accord par le comité « Emploi et GPEC ».

Point 9 :

327 salariés
80 magasins CPF
57 magasins SUPER AZUR
La société ERTECO devient actionnaire principal de BLADIS
Aucun changement social, BLADIS reste une société à part entière.
Pour les IRP, maintien des instances représentatives du personnel.

Point 7 :

Rapport de la commission économique :

La commission tient à préciser la qualité du rapport présenté par le cabinet EMA, la simplicité pédagogique et la compréhension de l'état de CPF à date.

Il ressort,

Décroissance du CA, légère amélioration des marges, hausse des frais généraux, résultat net qui se dégrade, augmentation forte des charges malgré les réductions d'impôts.
Opération coûteuse du rachat de DIA est mise en avant dans les résultats.

État des résultats du groupe :

Bonne performance au Brésil, en Espagne et en Italie, difficultés en Argentine et en Chine.

Recul de la consommation alimentaire, stagnation du pouvoir d'achat en France, renforcement de la concurrence dans les nouveaux modes de consommation.

Gros travail de CARREFOUR sur la massification des achats, modernisation des galeries marchandes, augmentation du parc avec l'arrivée de DIA, le ROC diminue sur les Hypers.

CPF, ROC déficitaire, malgré la volonté de CARREFOUR d'accroître son parc avec le rachat de DIA. ROC qui recule en 2016.

Les derniers résultats (CA) sur les magasins intégrés à comparable reprennent une courbe positive depuis quelques mois.

La commission demande d'avoir dès connaissance de la feuille de route présentée par A. Bompard, une présentation des OST beaucoup plus tôt dans le temps.

La Direction se positionne favorablement quant à cette demande.

Analyse de Hugues Marsault, pour le cabinet EMA :

CARREFOUR continue de perdre des parts de marchés depuis 2016 ;

Compte rendu succinct

Difficultés sur le E-commerce et le DRIVE,
Problématique avec l'intégration des magasins DIA, difficulté des Hypers, pour cause d'un effectif très important par rapport à leur rentabilité.

Accélération des chantiers prévus avec l'arrivée d'A. Bompard.

Fin de réunion : 16h30

C. Boulay
RS FO CCE

